

LA RÉPUBLIQUE DU JURA

ABONNEMENTS

Jura et départements limitrophes : ... Un an, 5 fr. ; Six mois, 3 fr.
 Autres départements : Un an, 7 fr. ; Six mois, 4 fr.
 Etranger : Un an, 8 fr. ; Six mois, 5 fr.
 L'abonnement se paie d'avance et se continue jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

rue des Arènes, 22, DOLE

Pour tout ce qui concerne le journal s'adresser à M. PILLOT
 Directeur-Gérant

INSERTIONS

Réclames : 25 cent. la ligne,
 Annonces : 15 cent. la ligne.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, et place de la Bourse, 8, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces du Journal.

Dole, le 9 août 1889.

Les résultats des scrutins de ballottage qui ont eu lieu dimanche dernier, confirment le jugement que nous avons porté sur les élections du 28 juillet.

Les candidatures de M. Boulanger ont disparu ; son comité a considéré comme suffisante sa défaite du premier tour de scrutin et jugé plus prudent de ne pas demander une revanche aux ballottages. Cinq de ses amis ont été nommés, mais dans des cantons réactionnaires et avec le concours avoué des ennemis de la République.

Pour se consoler, les journaux boulangistes publient une réponse de M. Boulanger à l'accusation portée contre lui. Après avoir déclaré qu'il ne reconnaît pas la juridiction de la Haute-Cour, qu'il fait le peuple français seul juge des accusations portées contre lui, il s'efforce de réfuter point par point l'acte d'accusation dressé par le procureur général.

Mais ce que M. Boulanger ne dit pas dans cette réponse, c'est que ses amis n'ont pas cessé à lui persuader de revenir. Ils ont eu beau lui dire qu'il tuait son parti et qu'il se suicidait en restant à Londres quand son honneur d'homme et de soldat était en péril, ils n'ont pu l'arracher des bords de la Tamise. Si innocent qu'il s'affirme, il n'a aucun empressément de voir la justice de près, pas plus celle des généraux que celle des sénateurs.

La raison qu'il donne est qu'il n'admet pas d'autre verdict que le verdict du peuple « dont les bulletins parleront bientôt ». Les bulletins du peuple l'ont déjà condamné le 28 juillet.

Les sénateurs ont été convoqués par M. Le Royer, président, pour assister aux audiences de la Haute-Cour qui ont commencé hier jeudi, à deux heures après midi, au palais du Luxembourg.

L'audience qui a dû être publique, a été consacrée au réquisitoire du procureur général. Les accusés étant contumaces, il n'y aura par suite, ni audition de témoins, ni interrogatoires. Les procès-verbaux des auditions de témoins et des saisies de pièces seront déposés sur le bureau. Des exemplaires en seront, en même temps, distribués aux membres de la Haute-Cour.

Après cette audience publique, la Haute-Cour déclarera les débats clos et se formera en Chambre du Conseil pour délibérer ; on compte que cette délibération prendra au moins quatre jours, et il est question de tenir audience dimanche pour ne pas l'interrompre.

D'après des bruits de couloir, quelques membres ont l'intention de demander un jour d'intervalle pour prendre connaissance des dossiers, d'autres réclameront la lecture à haute voix, en séance publique.

Enfin on parle d'incidents que des membres de la droite provoqueraient après l'ouverture de l'audience, et sur lesquels la droite du Sénat a déjà été appelée à délibérer.

La cérémonie de translation des cendres de Lazare Carnot, La Tour d'Auvergne, Marceau et Baudin a eu lieu au Panthéon, suivant le cérémonial indiqué. La seule chose digne d'être relevée et que personne n'avait prévue, c'est l'ovation enthousiaste dont le président de la République a été l'objet sur son passage. Tout le long du parcours qu'a suivi le chef de l'Etat, sans autre escorte qu'un détachement de cuirassiers, il s'est constamment trouvé en face d'une foule respectueuse qui se découvrait en poussant des cris mille fois répétés de : « Vive Carnot ! Vive la République ! » Le Président de la République est rentré à l'Élysée vivement ému et enchanté de cette manifestation spontanée.

LETTRE DE PARIS

Paris, 5 août 1889.

Mon cher ami,

Ce matin, à la mairie de la place St-Sulpice, a eu lieu, sous la présidence de Jean Macé, la séance d'ouverture du Congrès international des œuvres d'enseignement populaire par l'initiative privée. Ceux qui ont assisté à la genèse de ce Congrès savent combien il a coûté d'efforts et de labeur à l'éminent fondateur de la Ligue française de l'Enseignement et à son vaillant coadjuteur Louis Macon, notre confrère de la presse helvétique. On ne se doutera jamais des mille et une grandes et petites difficultés que présente l'organisation d'un Congrès de cette nature. Ces difficultés ont été heureusement surmontées, et le Congrès organisé par Jean Macé fait très-bonne figure parmi les nombreux Congrès auxquels a donné naissance l'Exposition universelle du Centenaire de 89. Au début de la séance, Jean Macé a, dans un discours remarquable à tous égards, célébré comme il convenait ce rendez-vous unique en son genre, qui peut être considéré, suivant sa juste expression, comme une véritable fête du genre humain, « ce n'est pas pour rien, — a dit Jean Macé, — que la

science et l'industrie ont transformé les conditions d'existence de l'humanité et rapetissé notre globe, déjà si petit pour le penseur, en y supprimant la distance. Les grandes conquêtes de ce temps sur la nature, la vraie mission de l'homme, ont rejeté les autres au second plan. Quand on peut se parler à 200 lieues l'un de l'autre, — à 2,000 bientôt, — il semble qu'il n'y ait plus qu'à étendre la main pour se la serrer d'un bout de la terre à l'autre ; les guerres à venir prennent l'aspect de guerres civiles. » L'orateur a revendiqué ensuite une place pour le Congrès international des œuvres d'enseignement populaire par l'initiative privée « dans ce défilé sans précédent, qui donne la vraie note de l'Exposition universelle du Centenaire de 89. » Le programme de ce Congrès embrasse, en effet, deux des principaux facteurs du progrès social dans tous les pays : la culture intellectuelle du peuple et l'action personnelle des citoyens s'exerçant au profit du bien public. Or, quel objet se prête mieux à la fraternisation internationale ? C'est ici le lieu de rappeler quelques lignes « datées de 1871, sous les auspices desquelles Jean Macé a placé le Congrès d'aujourd'hui. « Au-dessus de toutes les querelles humaines, — écrivait-il, — plane, inaccessible au bruit des batailles, le devoir universel de la diffusion parmi les hommes des connaissances sur lesquelles ils ont tous également droit. Et ce devoir universel est en même temps l'intérêt universel de par le principe supérieur de la solidarité des peuples. Puisqu'il existe un terrain béni où la conscience et la patrie ne peuvent pas se heurter ; où l'on ne peut travailler pour son pays sans que les autres en profitent, ni se rendre utile aux autres sans travailler pour le sien ; où les victoires remportées doivent faire battre des mains partout, n'y laissons pas entrer l'écho de ce qui se passe ailleurs ! »

Ainsi s'exprime ce grand homme de bien, ce travailleur infatigable, qui a consacré toute sa vie à rendre l'humanité meilleure et plus heureuse. Je ne crois pas qu'il soit possible d'exprimer en un plus beau langage une idée plus généreuse, plus haute et plus noble. Nul plus que Jean Macé n'avait qualité pour parler ainsi, et c'est à bon droit qu'il a exprimé, en terminant, la conviction d'avoir fait une œuvre utile en conviant à un rendez-vous éminemment pacifique les délégués de toutes les nations de l'univers.

Salut et fraternité,

ERNEST FIGUREY.

LE BANQUET DES MAIRES

Un certain nombre de maires ont écrit, les 5 et 6 août, au président du conseil municipal de Paris pour lui demander s'il était encore temps d'adhérer au banquet du 18 août. Le bureau du conseil informe ses invités que les adhésions seront reçues jusqu'au 12 août.

Le conseil municipal invite, en outre, au banquet des maires un certain nombre de généraux, d'amiraux et de hauts fonctionnaires.

Le programme des fêtes complémentaires, lequel comprendra des réceptions diverses, sera, d'ailleurs, prochainement publié.

MORT DE FÉLIX PYAT

Un homme remarquable à plus d'un titre vient de s'éteindre doucement dans une petite maison de Saint-Gratien, à l'âge de quatre-vingts ans.

Cet homme, qui a été un fougueux révolutionnaire et un écrivain de premier ordre, c'est Félix Pyat.

Tous les républicains ne pensaient pas comme lui car son socialisme était fait de rêves irréalisables et de principes au fond très autoritaires ; mais tout le monde le respectait, parce qu'il avait plusieurs fois payé bravement de sa personne et tout le monde aussi l'admirait, parce qu'il avait mis sans compter au service de sa cause un talent admirable.

Né à Vierzon, en 1810, d'un père légitimiste, il se fit remarquer dès 1829 dans un banquet, où il porta un toast à la Convention et brisa un buste de Charles X pour mettre à sa place un buste de Lafayette.

Devenu avocat et journaliste il imposa son nom après la révolution de juillet, en écrivant des articles ou prononçant des discours qui sentaient la poudre et grisèrent la génération nouvelle.

En 1848, nommé commissaire général du Cher par le gouvernement provisoire il fut envoyé bientôt par les électeurs à l'Assemblée nationale, où il eut, avec toute l'audace et toute l'éloquence d'un tribun populaire, toute la foi et toute l'honnêteté d'un citoyen convaincu.

Plus tard, à la Législative, en mai 1849, il signa l'appel aux armes rédigé par Ledru-Rollin.

Condamné ensuite à la déportation par la haute cour de justice, il alla d'abord en Suisse, puis en Belgique et enfin en Angleterre où il vécut en proscrit irrécusable jusqu'en 1869.

Condamné de nouveau, après une campagne dans le *Rappel*, il s'exila encore une fois et ne revint à Paris qu'en 1870, pour voir ressusciter la République sur les ruines de l'Empire.

On sait enfin la part qu'il prit à la Commune.

En somme, de 1849 à 1872, Félix Pyat a compté à son passif 212,000 fr. d'amendes, une condamnation à mort, une autre à la déportation, vingt-neuf ans et cinq mois de prison, cinq ans de surveillance et dix ans d'interdiction.

Il fut élu député des Bouches-du-Rhône en 1887 et il venait de se porter candidat à Marseille pour les prochaines élections législatives.

Voilà, très résumée, la vie politique de Félix Pyat.

Félix Pyat a joué aussi un grand rôle dans la littérature de son temps.

On se rappelle ses drames hardis et violents, pleins de beautés et de grandeur, par exemple le *Chiffonnier de Paris*, *Diogène*, *les deux Serruriers* et *l'Homme de peine*.

Sa vie a été celle d'un combattant infatigable qui aimait les humbles et souffrit pour eux. Il est donc du devoir des démocrates de saluer cet homme illustre au moment où il entre dans la paix éternelle du tombeau.

Les obsèques de Félix Pyat ont lieu aujourd'hui vendredi, à deux heures.

Le Conseil municipal a voté à l'ancien révolutionnaire une concession au Père-Lachaise.

Le convoi partira de Saint-Gratien et entrera dans Paris par la porte de Clichy, où attendront les coreligionnaires politiques et compagnons de jeunesse du défunt.

La Société des Gens de lettres a chargé M. Philibert Audebrand de prononcer un discours sur la tombe du vieux révolutionnaire. D'autre part, M. Dessaud, adjoint au maire de Marseille, représentera la municipalité marseillaise à la cérémonie, et déposera sur le cercueil une couronne au nom de cette ville.

RASPAIL

On vient d'élever tout récemment par souscription populaire, s'il vous plaît, une statue, à un apôtre de l'humanité et de la Démocratie ; à l'homme qui, pendant trois-quarts de siècle, a marché, la science d'une main, les lettres de l'autre, à l'affranchissement et à la régénération de l'espèce humaine ; tous ses travaux, ses efforts, ses luttes, ses souffrances, ten-

Feuilleton de LA RÉPUBLIQUE DU JURA

(14)

LES JOURS D'ABSINTHE.

PAR CHARLES CHINCHOLLE

— Ton tailleur sort d'ici. Il dit que si tu ne payes pas ce billet, tu n'auras ni grâce, ni merci.
 — Je comprends ça, mais je serai en mesure, à quelques heures près. Je verrai Cerney demain.
 — Combien a-t-il encore à te donner ?
 — Soixante mille francs.
 — Et il y a beaucoup pour toi là-dessus ?
 — Ah ! non, par exemple. Dame, au mois de mars, sur la première somme qu'il m'a donnée, j'ai pris 2,000 francs... nous devions partout... Sur la deuxième, 2,000 encore, sur la troisième, 300. Surtout, mais je n'ai plus que 500 francs à recevoir !
 — Et sur l'autre maison ?
 — Je t'ai expliqué que c'était une affaire d'amitié et de réclame.
 — Bravo, fit-elle ironiquement, ça ira bien ici, dans quelque temps !... Enfin ! as-tu vu au moins le monsieur qui t'a envoyé ces dames ?
 — Oh ! oui, dans la semaine qui a suivi.
 — Va donc lui demander s'il n'a rien de plus sérieux à te donner.
 — C'est une idée j'irai demain.
 Et le lendemain, dès le matin, André se rendit chez son ancien camarade d'école. La visite était opportune.

M. de Lormandie, toujours très occupé, ne pouvait se charger d'un tombeau de dix mille francs que venait de lui commander une famille russe.
 — Voulez-vous le faire ? dit-il à André.
 — Si ça peut vous obliger.
 — Vous n'aurez qu'à viser les notes et à envoyer l'entrepreneur chez le prince D'wroskine. Pour les malheureux cinq cents francs que vous rapportera ce monument, vous tirerez quand il vous plaira sur le prince.
 — Merci bien, cher ami. Vous avez tout arrangé le mieux du monde.
 — A propos, combien vous rapporte le chalet d'Antony ?
 — Près de six mille francs.
 On sait qu'il mentait. Il avait consacré cet argent aux appareils de séchage, aux travaux supplémentaires, ne prenant pas même, dans sa délicatesse excessive, ses frais de déplacements.
 Quand il rentra chez lui pour déjeuner il trouva sa mère en larmes.
 — Qu'y a-t-il donc ?
 — Ah ! si tu savais...
 La pauvre femme ne pouvait parler. Des sanglots lui secouaient tout le corps.
 — Mais enfin, je t'en prie, remets-toi. Il faut bien que je sache...
 — Nous sommes saisis.
 — Saisis !
 — Oui, par le propriétaire, je n'avais jamais vu l'huissier. Oh ! cela m'a fait un effet ! Ils étaient trois. Quand ils sont entrés le chapeau sur la tête, quelque chose m'a dit tout de suite : « Voilà du malheur qui vient. » Il y en avait un qui avait sous le bras une serviette comme la tienne. Il a demandé M. Marin. — Il n'y est pas, ai-je répondu. Là-dessus, il est entré dans le salon comme chez lui. — Vous êtes à son service ? (Oui, il m'a pris pour la bonne.) — Je suis sa mère, monsieur. — Pouvez-vous me donner 457 fr. 55 pour leoyer et pour les frais ? J'ai balbutié : — Non, monsieur. Alors, il s'est assis là. Un homme a tiré de sa poche un encrier et une plume. Il s'est mis devant le guéridon. Et voilà le chef qui lui dicte : « Un canapé, deux fauteuils, une

bergère, huit chaises, un piano. » Enfin, il nomme tous les objets qui sont ici. Il ouvre les portes. Il entre dans la salle à manger et du palier, il continue à dicter : « Un buffet, une table en chêne, douze chaises. » Je n'osais pas lui demander ce qu'il faisait. Je croyais qu'il allait me mettre à la porte tout de suite. Alors il m'a dit : — Voulez-vous être gardienne de la saisie, madame ? — Je ne sais pas, moi. Comme vous voudrez, monsieur. — Signez là. Il m'a fait signer deux papiers. Il en a laissé un sur la table et il allait partir. Je lui ai demandé : — Alors, monsieur, qu'est-ce qu'on va me faire ? Je pleurais. Il a eu pitié. Il m'a dit : — Oh ! n'ayez pas peur, madame. C'est une saisie conservatoire seulement. Vous avez un bail ? — Oui. — Alors vous avez du temps devant vous. Votre fils recevra une assignation. André, qu'est-ce que c'est que cela, une assignation ?
 — Tu ne comprendrais pas...
 — Tiens, voilà le papier. Je l'avais caché. Il y a dessus : coût 15 fr. 20. Quand donc ton homme donnera-t-il de l'argent ?
 — Ce soir. Remets toi. Nous arrangerons cela. D. main le mal sera réparé.
 — Oh ! réparé ? Dis donc, est-ce que ça se reconnaît, les huissiers ?
 — Pourquoi ?
 — Il y avait une femme à l'une des fenêtres de droite qui donnait sur le jardin. Quand j'ai reconduit les trois hommes, elle m'a regardée avec un vilain sourire comme pour dire : « Ça prend un pavillon et ça ne le paie pas. »
 — Oh ! maman, tu t'es imaginé cela, va.
 On sonna. La journée était mauvaise. On venait pour le billet Aubermann.
 André fit comme il avait fait le mois précédent. Il demanda :
 — Avez-vous la fiche ?
 — Quelle fiche ? dit l'homme.
 Cette question le déconcerta : ça. Il n'avait point remarqué que l'homme n'était pas un employé à boutons d'or. Le billet était allé de mains en mains sans passer par la Banque.
 — Voilà mon adresse, si vous voulez : je veux bien attendre jusqu'à ce soir, mais pas plus.

Et l'homme s'en alla en frappant la porte de cette maison si bien meublée où il n'y avait pas seulement deux cents francs.
 On se mit à table. Il faut bien manger tout de même. Autre coup de sonnette. C'était le concierge qui apportait un papier bleu, un papier de contributions, sommation avec frais.
 Il y a des jours de gêne où les malheurs font chapelet. Un proverbe arabe dit : Malheur, je te béris, si tu viens seul...
 — Quelle existence ! fit Mme Marin.
 Pour la consoler, André lui raconta sa visite chez M. de Lormandie. Il avait à construire un tombeau pour des princes.
 — Ces gens-là, fit-il, sont encore plus malheureux que nous. Ils ont perdu un enfant...
 Il eut honte d'avoir dit ce mot qui devait rappeler Marcelle à sa mère. Elle n'avait pas revu son amant. La leçon de la marquise avait porté ses fruits. Laure, sans le déclarer, était devenue jalouse. Elle avait trouvé le meilleur moyen d'avoir toujours son mari sous les yeux. La veille, elle l'avait emmené déjeuner chez elle, puis musique, souper, baccarat, etc. Aujourd'hui, elle s'était levée en disant :
 — Si vous voulez, mon ami, nous passerons une journée délicieuse. Je m'aperçois que je ne connais pas du tout Paris. Nous allons mener une vie de provinciaux. Vous me ferez voir les églises, les monuments. Ce soir nous dînerons aux Champs-Élysées et nous finirons la journée au concert.
 Comme la perspective était gaie pour Louis !
 Cependant, du matin au soir, Mme de Cerney fut si charmante, elle se montra si heureuse d'être avec lui, que personnellement il ne regretta pas trop sa journée. Mais que devait penser Léona ? Et André donc, qui certainement attendait de l'argent ? Il eut l'idée de lui en envoyer par la poste. Le lendemain matin, il se mit à son bureau pour lui écrire. Un baiser lui caressa le front. C'était sa femme qui était sur son épaule.
 — Faites donc, mon axi, faites.

dire que vous avez demandé quatre jours et on gardera le billet.
 — Oh ! je paierai avant quatre jours.
 — C'est bon alors.
 — Tout ce que je voudrais, c'est que M. Aubermann ne sût pas que j'ai eu du retard.
 — Si vous payez, personne ne saura rien.
 André, ravi, donna vingt sous à l'homme et, comme la veille, courut au rendez-vous ordinaire.
 Personne encore. Cela devenait trop fort. Et dire que, pour sûr, c'était sa sœur, la misérable, qui accaparait Louis !

CHAPITRE XI
BOUGIVAL

Il se trompait, Marcelle était aussi ennuyée que lui. Depuis la visite de Mme de Cerney à Antony, elle n'avait pas revu son amant. La leçon de la marquise avait porté ses fruits. Laure, sans le déclarer, était devenue jalouse. Elle avait trouvé le meilleur moyen d'avoir toujours son mari sous les yeux. La veille, elle l'avait emmené déjeuner chez elle, puis musique, souper, baccarat, etc. Aujourd'hui, elle s'était levée en disant :
 — Si vous voulez, mon ami, nous passerons une journée délicieuse. Je m'aperçois que je ne connais pas du tout Paris. Nous allons mener une vie de provinciaux. Vous me ferez voir les églises, les monuments. Ce soir nous dînerons aux Champs-Élysées et nous finirons la journée au concert.
 Comme la perspective était gaie pour Louis !
 Cependant, du matin au soir, Mme de Cerney fut si charmante, elle se montra si heureuse d'être avec lui, que personnellement il ne regretta pas trop sa journée. Mais que devait penser Léona ? Et André donc, qui certainement attendait de l'argent ? Il eut l'idée de lui en envoyer par la poste. Le lendemain matin, il se mit à son bureau pour lui écrire. Un baiser lui caressa le front. C'était sa femme qui était sur son épaule.
 — Faites donc, mon axi, faites.

daient au même but : il la voulait saine et libre.

Cet homme prodigieux, se multipliait et semblait infatigable dans ses travaux comme dans ses luttes, car outre la science, Raspail fut tout : journaliste, professeur, écrivain, orateur, représentant du peuple, membre de sociétés secrètes, et alternativement le savant faisait place au lettré, passant sans transition du rôle d'observateur dans le monde des infiniment petits, au rôle d'acteur, dans celui des infiniment grands, quittant le microscope ou la cornue pour la plume du journaliste, la tribune, ou le fusil du révolutionnaire. Nous ne dirons pas qu'à dix-huit ans, Raspail était professeur de théologie, ce qui est insignifiant, mais nous dirons qu'il était préparateur au baccalauréat, et que chargé, un peu plus tard, de faire un discours, à la rentrée de Napoléon I^{er}, alors qu'il était professeur de chimie, il y mêla une telle dose d'acide démocratique, qu'il provoqua un malaise chez les autorités du lieu, ce qui lui valut la perte de sa place. Mais le Corse, bravant l'amertume, lut le discours et dit : « Surveillez, ce jeune homme, il ira loin. »

Adversaire de toute science officielle, le créateur de la chimie organique devait être naturellement en butte aux hostilités des têtes chauves qui siégeaient sous la coupole de l'Institut. On le mit en quarantaine. Son esprit novateur, ses allures de vagabond de la science, dégagées de toute contrainte officielle, ses ripostes au Dieu du jour, Cuvier, homme plus grand par la science, que par le cœur, lui attirèrent la haine de ceux qui faisaient la cuisine à l'ombre du parasol académique et qui avec une dextérité de prestidigitateurs, lui escamotaient ses idées au fur et à mesure de leur éclosion, pour les ressusciter plus tard sous d'autres noms : — sous le nom de Coste, professeur au collège de France, pour recherches anatomiques sur la nature de la membrane caduque ; — sous le nom de Wirchow, un allemand, pour la théorie cellulaire, une de ses magnifiques découvertes, qui lui fut restituée par les docteurs Robin et Broca : « la cellule est toute française, — a dit le docteur Broca à l'Académie — elle appartient au savant Raspail. » Mais ce grand cœur ne s'en plaignait pas, lui le dépouillé, tant il avait le sentiment de la vulgarisation : « Tant mieux si l'on s'approprie mes idées, disait-il ; au moins ainsi, elles pénètrent dans la science et y fructifient. »

Un jour, Raspail le premier, publie ces mots : *Mes recherches m'ont amené à admettre, que le plus grand nombre de nos maladies, émanent, du parasitisme des infiniment petits.* Ce fut un tolle général ; on protesta, on simula une fausse indignation, on décréta d'absurdité le système et son auteur, et aujourd'hui, on ne rêve plus que bactéries ou vibrations ; le parasitisme est à l'ordre du jour ; on veut bien lui attribuer le choléra, le charbon, les infections purulentes, et on veut bien penser les plaies à l'alcool, système Raspail. Se trompait-il cet homme alors ? Non, mais il n'était pas académicien, il n'était que républicain et il fallait bien plus tard glorifier un bonapartiste. C'est dans l'ordre.

Et ce réfractaire, ce chercheur infatigable, cet esprit profond, en face des laboratoires luxueux des riches collections de la science officielle, quelles étaient ses ressources à lui ? Un misérable microscope, qu'il avait ajusté lui-même ; quelques gouttes de réactifs ; puis, pour dîner, un morceau de pain et un verre d'eau ! Simplicité et grandeur. Simplicité dans les habitudes, simplification dans les méthodes et théories scienti-

Il termina comme il put la lettre en l'adoptant à la politique, en s'excusant de ne pas s'être rendu la veille à une réunion de la Ligue populaire. Il mit l'adresse du président.

Et cette vie là dura six jours. Louis fit contre fortune bon cœur. Se voyant pris, il feignit de ne pas sentir le poids de sa chaîne. Ouvertement, il tenta si peu de reconquérir sa liberté que Mme de Cerney fut absolument convaincue qu'il n'avait nul usage secret à en faire. A vrai dire, il ne se trouvait pas trop malheureux. Sa femme, évidemment, était moins fantasiste que Léona, mais elle connaissait aussi l'art de rendre les heures brèves. A la pensée de sa maîtresse et de son ami, Louis ne manqua point d'avoir du souci. Pas un instant il n'eut de l'ennui. Il se plaisait même à découvrir chez Mme de Cerney des qualités que jusqu'à présent il avait négligé de voir. Peu à peu, elle le gagnait par son charme naturel. Une fois même, il se dit :

— Ah ça pourquoi donc ai-je une maîtresse ?

Le sixième jour, il reçut une lettre du président de la Ligue populaire. On allait faire une démarche auprès du comte de Paris. On s'étonnait de ne plus voir M. de Cerney. On avait besoin de son nom et de ses conseils.

C'était enfin l'occasion de sortir seul. Il montra la lettre à sa femme.

— Eh bien, mais, mon ami, accomplissez votre devoir. Il me semble que jamais je ne vous ai empêché de sortir.

Elle ne voulait pas faire trop longtemps la geôlière. Cela eût pu être dangereux.

Elle ne croyait pas d'ailleurs avoir besoin de mettre son mari aux fers. Elle ajouta calmement :

— Seulement revenez le plus tôt que vous pourrez. Tu sais que ça me fera si grand plaisir !

La première visite de Louis fut vraiment pour la Ligue. Il craignait une nouvelle lettre du président. Il rédigea à la hâte la circulaire qu'on devait envoyer aux délégués des quatre-vingt quartiers de Paris, et promit d'assister à la séance, puis il courut chez Léona.

tifiques. Voilà, ce qui a fait le grand Raspail.

Quels immenses et précieux services n'a-t-il pas rendu à l'humanité, en tant que médecin ? Simplifier la théorie médicale ; rendre la science pratique, à tel point, que chacun puisse être son propre médecin et son propre pharmacien. Voilà quel a été son but et qu'il a certainement atteint, par la publication de son *Manuel de la Santé*, où il déposait chaque année, tant de bons conseils hygiéniques et même des conseils culinaires. Ce livre qu'il lançait dans les mansardes, pour faire pénétrer l'art de guérir, dans les plus humbles demeures, et armer la pauvreté contre la maladie, à peu de frais, par sa médication à base de camphre et par l'invention de son eau sédative, « le remède du pauvre ». Voilà, bien certes ! de quoi légitimer le culte des populations pour cet homme. Et plus on lui décochait de flèches du Parthe, plus il devenait invulnérable, et plus il devenait populaire !

Quant au luteur politique, aucun homme, n'eut plus de dévouements, plus de sacrifices faits à la liberté ; car il était de l'élite de ces républicains sincères : les Godefroy Cavaignac, les Barbès, les Louis Blanc, les Delescluze, — parti audacieux, par l'intelligence et le cœur, qui avait conçu le dessein de renouer la chaîne des idées sociales insolablement brisée par Bonaparte. C'était un rude athlète, soit que devant les juges, d'accusé, il se fit accusateur ; soit qu'il répondit aux avances du gouvernement de Louis-Philippe, qui, à deux reprises, lui envoyait la croix. Rien de plus comique, que son indignation ; à la seconde fois, il ne prit pas le temps d'ôter son tablier de laboratoire, pour courir au journal, écrire que « le gouvernement envoyait des perdris empoisonnées à un chimiste très-définissant de sa nature. » Il faisait face à tout : soit comme Président de la société *les Droits de l'Homme*, soit comme fondateur du journal *le Réformateur*, où il attaquait, sans relâche, le gouvernement, journal qui disparaissait bientôt, écrasé sous le poids de vingt condamnations et cent mille francs d'amende, accumulant les mois de prison sur la tête de son rédacteur.

Tantôt, en 1830, on le vit le fusil à la main, blessé à la caserne de Babylone ; tantôt, en 1848, proclamer la République à l'Hôtel-de-Ville. Partout, pour la cause du peuple, Raspail offre sa poitrine aux coups.

Raspail restera toujours aux yeux de l'humanité, comme homme politique, le vaillant chef de la Démocratie ; comme homme de science, — le créateur de la chimie organique, — l'inventeur de la théorie microbienne et le médecin des pauvres. Il fut de ceux, qui repoussèrent toujours du pied, les distinctions officielles.

Il n'eut jamais ni croix, ni rubans, ni médailles. Mais il eût cent mille hommes à ses funérailles !

Eugène COMTE.

Le Conseil municipal de Dole vient d'être appelé à s'associer à la ville de Poligny pour obtenir des pouvoirs publics le prolongement de la voie ferrée partant de Dole sur Champagnole.

C'est à la suite d'un rapport présenté au Conseil municipal de Poligny, par M. Ligier, que cette ville s'engage, dès maintenant, à supporter sa part contributive des études préparatoires. De plus, le Conseil municipal a nommé trois délégués, choisis parmi ses membres pour aller présenter à M. le Préfet du Jura ses propositions.

En attendant que notre Conseil muni-

— Mme Dollen est-elle chez elle ? demanda-t-il au bureau de l'hôtel.

— Mais, oui, monsieur.

Il monta. Qu'allait-il dire pour expliquer son absence ? La clef était sur la porte. Il entra.

Léona était assise devant le guéridon. Elle lisait. Près d'elle, il y avait plus de quarante brochures de théâtre. Elle était pâle ; elle avait l'air triste, triste.

— Ah ! c'est vous, dit-elle, sans se lever. Je croyais que vous ne reviendriez plus.

— Es-tu bête ! j'ai été malade, oh ! mais malade.

— Vrai ? O mon pauvre chéri, raconte-moi ça. Viens là.

Déjà elle l'entourait de ses bras :

— Mais tu n'as pas mauvaise mine du tout.

— Oh ! je suis guéri.

— C'est moi qui, depuis dimanche, ai été malheureuse, car, il n'y a pas à dire, toute la semaine y a passé. Je me racontais : « C'est fini ! je ne le reverrai plus. Sa femme me l'a pris ou bien il a une autre maîtresse. » Il y avait aussi des moments où je me disais : « Non, il ne me quittera jamais, il doit être malade ! » O mon trésor, c'est moi qui suis changée, hein ! En m'endormant, je pleurais. Et le jour, je lisais ou j'écrivais à ma mère... Tiens, j'ai étudié tout cela. Maintenant j'en suis à *Zaïre*.

— Comment, tu te lances dans la tragédie ?

— Ne ris pas. C'est bien autrement beau que les opéras-bouffes.

Tu m'as donc tout ravi, Dieu témoin de mes larmes.

Tu veux commander seul à mes sens éperdus... Eh bien, puisqu'il est vrai que vous ne m'aimez plus.

Seigneur...

Et elle disait cela tristement, en imitant la voix d'or de Sarah Bernhardt. C'était une Léona nouvelle manière, non moins séduisante que l'autre.

Et cependant Louis prit son chapeau.

— Maintenant que je t'ai embrassée, ma chérie, je te laisse. Il faut que je voie ton architecte. C'est l'heure où il m'attend.

— Oh ! mais il t'attendra. Je t'ai, je te

cial se soit prononcé dans cette affaire, nous croyons publier le rapport de M. Ligier, persuadé qu'il intéressera notre population tout entière.

RAPPORT DE M. LIGIER

Dans ses dernières sessions, le Conseil général du Jura a décidé l'établissement d'un réseau de tramways en faveur des régions du département qui ne sont pas pourvues de chemins de fer. C'est une question de justice et de solidarité, et la ville de Poligny se fera certainement un devoir étroit de s'associer à cette mesure en déclarant qu'elle est toute disposée à supporter les charges proportionnelles qui pourront lui incomber par suite de l'augmentation de dépenses imposées de ce fait au budget départemental.

Mais, dans le projet de résolution présenté par l'honorable rapporteur de la Commission des chemins de fer, M. Reverchon, dans la séance du 25 février 1889, et adopté par le Conseil général, les mots *voie ferrée* ont été substitués au mot *tramway* employé jusque-là dans toutes les délibérations antérieures.

Comme conséquence de cette modification, et à la suite de diverses démarches faites par les intéressés, la compagnie P.-L.-M. vient de déposer une demande de concession d'un chemin de fer de Chaussin à Lons-le-Saunier, pour lequel le département du Jura devra verser une subvention kilométrique de 20,000 fr. soit, pour 55 kilomètres, 1,100,000 fr.

On se demande tout d'abord, si l'on ne veut créer qu'une voie d'intérêt local, la raison de cette augmentation considérable et spéciale de sacrifices en faveur de la ligne de Chaussin à Lons-le-Saunier, alors que la même délibération maintient formellement l'établissement de tramways seulement pour le reste du réseau, même pour les lignes dont le trafic, suivant les calculs de M. l'ingénieur en chef, sera supérieur à celui de la ligne de Chaussin.

Nous n'ignorons pas qu'à une époque déjà ancienne le Conseil général a voté, en principe, une subvention kilométrique de 20,000 fr., pour une voie ferrée de Chaussin à Lons-le-Saunier. Mais, depuis lors, de profondes modifications ont été introduites dans le réseau des voies de communication du Jura. Notamment, le chemin de fer de Dole à Poligny a été établi aux frais de l'Etat, sans aucune contribution financière de la part du département.

Dans ces conditions, de nouvelles études au moins paraissent nécessaires avant d'engager définitivement et sans retour le département dans une dépense considérable, peut-être au-dessus de ses ressources et qui, en tout cas, pèsera lourdement et pendant longtemps sur nos populations.

En outre, cette somme de 1,100,000 fr. quelque importante qu'elle soit, n'est, en réalité, que le commencement de la dépense. M. l'ingénieur en chef a bien soin de faire remarquer, dans son rapport, « que le prolongement de la ligne de Chaussin sur Saint-Jean-de-Losne est le complément forcé du réseau actuel, » et que « le Conseil général du Jura jugera sans doute nécessaire d'engager officiellement des négociations à ce sujet avec le département de la Côte-d'Or. » C'est la ligne directe de Dijon à Lons-le-Saunier ouverte (1), ajoute M. l'ingénieur en chef. Mais c'est aussi, ajouterons-nous à notre tour, le trafic détourné des villes de Dole, Mont-sous-Vaudrey, Arbois et Poligny, au profit exclusif de la ville de Lons-le-Saunier.

Ainsi la question s'élargit : il ne s'agit plus, comme au début, d'un tramway

(1) Conseil général. Séance du 25 février 1889, p. 17.

garde. Malgré ton retour, il me reste de la mélancolie au cœur. C'est vrai, je rêve aujourd'hui feuilles vertes, air pur et petits oiseaux. Mène-moi à la campagne, veux-tu ? Dans cinq minutes, je serai prête. Mais ne me quitte pas, surtout, je serais capable de faire un malheur. Oh ! une idée... Allons à Bougival.

Pour une âme si poétique, l'idée n'était pas heureuse. Ils tombèrent à Bougival en pleine fête locale. Les forains empiétaient l'île de leurs bruits assourdissants que dominait parfois un rugissement de fauve. Bidel en effet avait installé, non loin du pont, sa loge.

On trouva cependant un berceau où l'on put dîner assez commodément, mais les berceaux voisins étaient encombrés. Impossible de causer en liberté. Il y avait toutefois de la gaieté plein l'air.

— Allons voir les baraques, dit Léona après le café.

Dzim lai la ! Dzim lai la ! Mon Dieu, oui, il y a des orchestres forains qui en sont encore au refrain des *Pompiers de Nanterre*. Aux éclats de cet air martial, les deux amants s'avancèrent bravement vers le *Salon instructif et moderne*. Moderne, tout comme les pièces de mon ami Henri Becque ! Instructif, je crois bien ! On montra à Léona, qui ouvrait de grands yeux, un canard à la fois canard et canne que l'affiche appelait pudiquement *Canard à deux natures*. La représentation, d'ailleurs, était très variée. On vit ensuite des chiens savants, puis les exercices du singe : dresser, disait également l'affiche, par Sanziouba, ex-écueilli du roi de Siam. Il possédait olent d'intelligence que sel de l'omme, il ne lui manque la parole mais on puis le voir fumé, chanter et rire. Venez me voir, je ferai des exercices étonnants, je ne fais peur ni au fume ni même au enfant ! Allon, venez me voir, je suis épanté !

On conçoit qu'une telle affiche ait été irrésistible.

Puis, moyennant dix centimes par personne, les amants eurent le droit de contempler la jeune fille colosse qui a été présentée à la famille royale d'Angleterre, le 7 mars 1879. Quel honneur pour Léona !

— Si madame veut également entrer avec moi ? lui dit galamment l'aimable dompteur.

— Oh ! Louis ! c'est une idée ! Oui, oui, monsieur Bidel, mettez-moi un costume comme le vôtre. Ce sera amusant.

d'intérêt local pour les populations situées entre Chaussin et Lons-le-Saunier, mais d'une ligne d'intérêt général de Dijon à Lons-le-Saunier, destinée évidemment, dans l'esprit, et parfois dans les aveux de ses partisans, à se prolonger sur Saint-Claude comme sur Dijon.

Quelles seront les charges financières résultant pour le département de l'exécution de ces projets ? Nul ne peut encore les apprécier dans toute leur étendue et nous demandons s'il est sage, s'il est prudent de s'engager dans une entreprise de cette importance sans être assuré, à tous les points de vue, de pouvoir la mener à bonne fin.

D'autre part, cette conception est-elle la meilleure qui puisse être présentée dans l'intérêt des populations du Jura ? Du moment qu'on ne se trouve plus en présence d'une question d'intérêt local, contre lequel personne ne songe à protester, mais d'une question d'intérêt général, n'y a-t-il pas lieu d'étudier comparativement d'autres combinaisons, peut-être plus avantageuses, aussi bien pour le département que pour le pays tout entier, notamment la prolongation sur Champagnole, par Crottenay, du chemin de fer de Dole à Poligny ? Ce projet n'implique plus, comme le précédent, l'exécution de 55 kilomètres de voie ferrée, doublés, à titre de prolongement, d'un nombre de kilomètres encore inconnu, mais seulement la construction de 17 kilomètres, dont la réalisation suffirait au rétablissement complet, à l'état de voie ferrée, de Dole à Morez, de l'ancienne route nationale n° 5 de Paris à Genève. Cette ligne présenterait incontestablement le triple avantage d'être infiniment moins coûteuse que la ligne de Chaussin, de traverser le Jura dans toute sa longueur, tout en restant la voie la plus directe de Paris à Genève, et de desservir les centres importants, tant au point de vue de la population qu'au point de vue du commerce et de l'industrie, de Dole, de Mont-sous-Vaudrey, de Poligny, de Champagnole, de Saint-Laurent et de Morez, où elle se reliait, du reste, avec la ligne de Saint-Claude, qui trouverait ainsi son débouché le plus rapide sur le Nord, tout en jouissant, dès cette année, d'un débouché rapide sur le Midi.

Ajoutons que la réalisation de ce projet présente un intérêt d'autant plus grand, pour le département et pour le pays, que la question du percement du Simplon est, dès maintenant, résolue définitivement, que l'entente à ce sujet entre les gouvernements italien et suisse est complète et que les contributions financières de chaque état sont déterminées et votées.

Or, le percement de Simplon a pour complément obligé le percement de la Faucille, qui permettra à la ligne jurassienne de Dole à Morez de redevenir la ligne internationale reliant directement l'Angleterre et le Nord de la France avec Genève et l'Italie.

Il n'est donc plus permis actuellement d'ajourner indéfiniment l'étude de cette question en prétextant que sa solution n'apparaît que vaguement dans un avenir éloigné ; c'est une question imminente qui doit préoccuper au plus haut degré le département du Jura et pour laquelle la prudence commande de réserver les ressources dont il peut disposer, afin de faire prévaloir, en temps utile, ses légitimes intérêts.

Nous croyons devoir rappeler, à l'appui des considérations précédentes, que Monsieur le Ministre des travaux publics vient de déclarer publiquement que le percement de la Faucille était d'une impérieuse nécessité et qu'on allait s'en occuper sans plus de retard.

D'autre part, l'honorable ingénieur qui vient de construire la ligne de Besançon à

— Entrez, entrez, messieurs, ça ne coûte que trois sous les premières et il n'y a pas de secondes ! Vous verrez représenter par les premiers artistes de la capitale le chef-d'œuvre de M. Alexandre Dumas. Le *Chasseur de la Montagne*.

On jouait dans l'île de Bougival une pièce de Dumas et Léona ne la verrait point ! Dumas était son Dieu.

— Entrons.

Il n'y avait pas encore un chat dans la baraque. Au moins, là, ils eurent un vrai plaisir, celui de s'embrasser.

Peu à peu les bancs se trouvèrent occupés.

On frappa les trois coups. La toile se leva sur la salle d'un palais au fond duquel était une forêt. Dans le coin, à droite, entre une cheminée et des arbres, se dressait une montagne haute de deux pieds.

La scène était vide. Soudain retentit un coup de fusil, qui fit crier Léona, et la pièce commença. Il y avait à côté des deux amoureux un soldat qui paraissait comprendre, mais ni Louis ni sa maîtresse ne saisirent. Ce ne peut pas être la faute de Dumas. Les deux amants d'ailleurs se tordaient.

— Bravo ! bravo ! bravo ! criait à tout instant Léona, qui désolait absolument son voisin le soldat.

Quand, après la dernière scène de ce chef-d'œuvre, on arriva devant la loge de Bidel, Léona riait encore aux éclats en disant : « Oh ! les cheuveux du père ! Et la voix de sa fille ! Et le nez du jeune premier. »

Elle voulait absolument entrer chez Bidel. La représentation n'était pas encore commencée. Le célèbre dompteur, qui avait un habit à boutons d'acier, fermé jusqu'au cou, un collant de soie tourterelle et des bottes vernies, se tenait accoudé sur la balustrade. Il racontait à deux journalistes en promenade comment Mmes Ghinassi et Rousseil étaient entrés dans la cage de ses lions.

Léona, qui s'était approchée, écoutait avec admiration.

Morleau, dont il est concessionnaire, sollicite, en ce moment même, la concession du chemin de fer de la Faucille sans réclamer de l'Etat aucune autre subvention qu'une garantie d'intérêt de 5 0/0 sur les sommes effectivement employées, compte pouvoir livrer cette ligne à l'exploitation dans un délai n'excédant pas quatre années.

Ainsi peut-être établie complètement dans un délai très court, d'une part prolongation du chemin de fer de Dole à Poligny, d'autre part par le percement de la Faucille, la seule ligne internationale qui puisse faire concurrence, aussi bien au point de vue commercial qu'au point de vue stratégique, à la ligne allemande du St-Gothard.

Le Conseil général du Jura, dans sa séance du 6 avril 1883, a reconnu la même l'importance capitale, à tous ces points de vue, du prolongement du chemin de fer de Dole à Poligny sur Champagnole et pris, à ce sujet, une délibération favorable, conforme, du reste, aux délibérations de plus de 150 communes du département.

Il est donc permis d'espérer qu'au moment même où des questions de la plus haute gravité pour l'avenir de notre Jura vont être soulevées, le Conseil général voudra pas engager définitivement, dans une mesure qui paraît excessive, et pose un temps très long, les finances départementales dans une entreprise encore insuffisamment étudiée, sans avoir préalablement, d'une part, fait compléter les études commencées, d'autre part, prescrit une étude comparative des deux projets en question.

M. Vertray, maire de Dole et conseiller général pour le canton, vient d'adresser à ses collègues de l'arrondissement la lettre suivante :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Plus que jamais, l'heure exige le concorde et la concentration de tous les républicains. Le jour est proche où le pays va être appelé à disposer de lui-même en renouvelant ses mandataires, et les ennemis de nos libertés s'apprentent à le combattre par tous les moyens et par toutes les équivoques.

A leurs attaques le devoir des républicains, sans distinction de groupes ni de nuances, est d'opposer un front uni et compact ; il faut que nous allions tous la lutte sous le seul drapeau de la République.

En ma qualité de Maire et de Conseiller général de Dole, je fais appel à tous les élus des républicains dans l'arrondissement ne pouvant m'adresser à tous les citoyens, je m'adresse à ceux que les électeurs ont honorés de leur confiance. Conseillers généraux, Conseillers d'arrondissement, Maires Adjoints, anciens Maires, anciens Adjoints dans les communes où la réaction nous a ravi la municipalité. Je les invite à se rendre le dimanche 11 août courant, à deux heures de l'après-midi, salle du Pasquier, à une réunion fraternelle qui studiera les diverses candidatures susceptibles d'être présentées, et choisira celle qui sera la meilleure à soumettre aux électeurs dans l'intérêt de la République.

Je suis convaincu, Monsieur et cher Collègue, que vous voudrez bien apporter le concours de votre dévouement à cette œuvre de conciliation et de défense républicaine.

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux.

VERTRAY.

— Tiens, c'est Dollen ! fit un des journalistes, qui avait fréquenté pour cause de caprice les coulisses de la Renaissance. Oh oui, entrez, Dollen ! Nous vous ferons demain une réclame épatante.

— Vous n'avez pas besoin, madame, d'un changeur de toilette, dit Bidel, vous êtes très bien ainsi. Mlle Ghinassi avait son costume de ville.

Louis était visiblement gêné. Il n'y a rien de plus sot qu'un amant quand sa maîtresse rencontre quelqu'un qu'il ne connaît pas.

Il tira d'abord doucement Léona par les bras.

Mais elle était endiablée.

Il y avait là une émotion nouvelle dont elle était avide.

— Tu ne veux pas ? demanda-t-elle à Louis.

— Non ! fit-il énergiquement.

Et il ajouta tout bas en la tirant plus fort : « N'insiste pas. Je te le défends. »

Elle avait ses raisons pour le savoir très colère. Elle se tut. Bidel et le journaliste regardèrent en dessous le propriétaire de Léona. Ils avaient l'air de se dire : « Voilà un empêchement de danser en rond ! »

Durant toute la représentation, Louis et Léona ne se parlèrent pas. Mademoiselle boudait et monsieur n'était pas satisfait.

En reprenant le chemin de fer, ce fut elle qui, la première, rompit le silence.

— Je te remercie, fit-elle d'une voix agitée.

Ce fut le signal d'une dispute épouvantable.

— Que tu fasses des folies dans l'intimité s'écria Louis, passe encore. Mais en public Je n'y oppose ! Tu cherches toujours le moyen de l'afficher. Compromets-toi, si ce te plaît, mais ne compromets pas les autres.

— Ah ! tu sais, pour être ainsi, tu aurais mieux fait de rester chez toi.

— Si tu veux.

(A suivre.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

Les conseils généraux se réuniront le 19 août pour leur deuxième session de 1889.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 12 août pour la première partie de leur session d'automne dont la durée est fixée à trois jours, et le 9 septembre pour la seconde partie.

Par arrêté, en date du 31 juillet courant, M. le Préfet du Jura a, sur l'avis du Conseil départemental de l'enseignement primaire, fixé de la manière suivante l'époque et la durée des vacances dans les écoles primaires élémentaires et supérieures publiques :

Pour les écoles publiques (garçons et filles) de Lons-le-Saunier, Orgelet, Dole, Saint-Claude, Morez, Saint-Amour, Fraisans, Saint-Laurent-Grand-Vaux et Gendrey et les deux écoles primaires supérieures de Mouchard :

Du jeudi matin, 8 août, au mardi matin 1er octobre ;

Pour les autres écoles du département : Du dimanche 25 août au lundi 14 octobre.

La distribution des prix aux Ecoles communales de la ville aura lieu le samedi 10 août courant, savoir :

Ecole de la rue des Arènes, au Théâtre, à neuf heures du matin.

Ecole de la Bedugue, à l'école même, à deux heures après midi.

Ecole des jeunes filles de la rue Général-Malet, à l'école même, à dix heures et demie du matin.

Ecole des Commards, à l'école même, à huit heures du matin.

Ecole de la Charité, dans cet établissement, à trois heures du soir.

Ecole du Poiset, à l'Ecole même, à neuf heures du matin.

Ecole de Landon, à l'école même, à neuf heures du matin.

En raison de l'époque où s'ouvre la session supplémentaire du Baccalauréat à l'engagement d'un an, M le Ministre de la guerre a décidé que ces engagements pourraient être reçus jusqu'au 11 novembre inclus.

En conséquence, la faculté d'inscription qui avait été précédemment limitée aux jeunes gens nés avant le 1er novembre 1871, est étendue à ceux qui sont nés avant le 12 novembre de la même année.

Les grandes manœuvres du 7e corps d'armée commenceront les premiers jours du mois prochain. Elles auront lieu pour la 13e division entre Gray et Auxonne, et pour la 14e division entre Dole et Besançon.

Le 44e régiment, qui fait partie de la 14e division, partira de Lons-le-Saunier le 3 septembre, arrivera ce même jour à Sellières, le 4 à Arbois, le 5 à Quingey, le 6 à Beure, manœuvrera jusqu'au 14 septembre, arrivera le 15 à Pesmes, le 16 à Dole, le 17 à Sellières, le 18 à Lons-le-Saunier.

Le 23e régiment d'infanterie, en garnison à Bourg, se rendant aux manœuvres, passera à Saint-Amour le 31 août, à Lons-le-Saunier le 1er septembre, à Sellières le 2, à Dole le 3, y fera séjour le 4, et repartira le 5 pour Pesmes.

Le 133e régiment d'infanterie, en garnison à Belley, passera les mêmes jours dans les mêmes localités.

Passage de Troupe

Un détachement du 4e cuirassiers, venant de Lyon, composé de l'état-major, 19 officiers, 214 sous-officiers et soldats et 250 chevaux arrivera à Dole le 14 courant et séjournera le 15 ; la troupe sera logée rue Besançon, Place Pingon et faubourg de Gray.

Harmonie Doloise

Programme des morceaux qui seront exécutés mercredi prochain, à huit heures et demie du soir, sur le Cours : Allegro militaire (X...) Ouverture de Zampa (Hérold). Ouverture de Martha (Hotour). Ouverture du Val d'Andore (Halévy). Grande fantaisie sur Sigurd (redemandée) (Reyer).

N.-B. — L'Harmonie Doloise porte à la connaissance de ses membres honoraires l'avis suivant, reçu de la Compagnie P. L. M. :

« La réduction de 50 0/0 sur le plein tarif n'est consentie qu'en faveur des membres exécutants seulement. »

La souscription ouverte par l'Harmonie Doloise, pour couvrir ses frais de concours, est bien accueillie de nos concitoyens. Ceux à qui la liste n'aurait pas encore été présentée, sont priés d'adresser le montant de leur souscription à M. F. Ell, président de la Société, ou à M. Ph. Malé, son directeur.

Le Maire de Dole a l'honneur d'informer que le recensement chez les entrepreneurs récoltants aura lieu à dater de lundi 12 août courant.

Le Maire, VERTRAY.

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée met à la disposition des voyageurs, dans chacun des compartiments de ses voitures de 1re et 2e classe, un Guide-Album.

Ce volume, suspendu sous le filet par de légères courroies faciles à décrocher, donne la description de toutes les villes

du réseau et contient, en outre, une partie historique et anecdotique largement développée, qui rend aussi attrayante qu'instructive la lecture du Guide-Album.

L'Ouverture de la Chasse

Plusieurs journaux ont annoncé que l'ouverture de la chasse était fixée, pour la première zone, au 18 août et, pour la seconde zone, au 25 août.

Rien n'a été arrêté à cet égard. En tout cas, pour la première zone, l'ouverture de la chasse n'aura pas lieu le 18 août. Elle pourrait tout au plus être fixée au 25 août.

Nous recevons trop tard pour pouvoir l'insérer, même par extrait, le discours que M. le député Reybert a prononcé dans la salle du Gymnase, à Saint-Claude, en présence de plus de 400 électeurs. Nous en donnerons des fragments dans notre prochain numéro.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à Méditerranée

Fête de l'Assomption

Billets d'aller et retour à prix réduits

Les billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, délivrés les 14, 15 et 16 août prochain, seront tous indistinctement valables au retour jusqu'aux derniers trains de la journée du 19 août.

Cette validité pourra encore être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix des billets.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle indiquée ci-dessus.

Cour d'Assises du Jura

LISTE DES JURÉS

- MM. Simonin, Joseph-Elie, à Baume-les-Messieurs. Marion, Pierre-Eugène-Edmond, à Rotalier. Jarraud, Emile-Désiré, à Orbagna. Yvon, Denis, à Desnes. Garoz, Paul-Alphonse, à Pannessières. Labet, Germain-Ferdinand, à Bornay. Arcelet, Louis-Philippe, à Lons-le-Saunier. Desrat, Joseph Irénée, à Cosges. Georgette du Buisson de Lebloulay, à Andelot-le-St-Amour. Romand, François-Emmanuel, à Orgelet. Poncet, Henri, à Pont-de-Poitte. Ramboz, Jules-Herman, à Doucier. Tondeur, Emile, à Dole. Gaudin, Aristide, à Commenaillies. Meunier, Pierre, à Dole. Courcenet, Armand, à Chaussin. Coupot, Léonard-Alfred, à Dampierre. Barilley, François-Alphonse, à Dole. Méroux, François-Xavier, à Dole. Martin, François-Camille, à Dole. Taable, Alphonse, à Tavaux. Marquant, Léon-Lucien, à Fraisans. Besson, François dit Louis, à Orchamps. Girard, Louis-Joseph, à Arbois. Savourot, Henri, à Port-Lesney. Poux, Elie, à Miéry. Guinchard, Ulysse, à Vannoz. Louvet, Charles-Félix, à Poligny. Dorbon, Charles-Etienne, à Arbois. Vuillermoz, Emile, à Chevry. Gentet, Henri-Ferréol, à Avignon. Barbe, Léon-Cyrille, à les Moussières. Grand, Léon-Albert, à Morez. Perrard, Joseph-Edmond, à Morbier. Goiffond, Joseph, à Chassal. Cretin, Joël-Sidoine, à Bois d'Amont.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

- Baille, Frédéric, à Lons-le-Saunier. Arnaud, Jean-Marie-Désiré, à Lons-le-Saunier. Favier, Edouard-Emmanuel, à Lons-le-Saunier. Coulon, Alexandre, à Lons-le-Saunier.

Objets trouvés

Les déclarations suivantes ont été faites cette semaine au bureau de police :

- M. Louis Péquillet, une chemise. M. Parod, un livret. Mademoiselle Eva Jacquot, un jeune chien. M. Emile Besançon, un chien. Mademoiselle Jeanne Joblin, un porte-monnaie contenant une certaine somme qui a été remise à son propriétaire. M. Sébastien Charles, un bouton de manchettes d'une certaine valeur. M. Félix Usure, un jeune porc qui a été réclamé de suite. M. Girard, garde champêtre à Crissey, une paire de chaussures. M. Louis Gavillot, facteur, une trousse de charpentier contenant différents outils.

Dole. — Le samedi 5 août, les cris au voleur étaient proférés dans la rue Saint-Georges par un individu qui en poursuivait un autre. La police prévenue, s'est mise de la partie et a arrêté l'individu poursuivi dans la rue Pasteur et l'a conduit dans la chambre de sûreté. Il résulte de l'enquête qu'il avait dérobé à un garde-forestier la somme de 35 francs. Traduit devant le tribunal correctionnel, il a avoué le fait et a été condamné à 50 francs d'amende.

Dole. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un violent orage a éclaté dans notre contrée. La foudre est tombée au Boichot, sur le château de Montciel, appartenant à M. de Toyot, et a occasionné un commencement d'incendie qui a été immédiatement réprimé.

Dole. — Le 4 août, vers cinq heures du soir, la jeune Marie Boudot, âgée de 10 ans, a été légèrement blessée à la tête par suite

d'un morceau de plâtre qui s'est détaché de la maison portant le numéro 10 de la rue Vieille-Boucherie.

Dole. — La série des procès-verbaux continus contre les tapageurs ; plusieurs ont été dressés dans le courant de la semaine.

Dole. — Jeudi, jour de foire, sur la place du marché aux Fleurs. M. le Commissaire de police a saisi au sieur Gillet, Alphonse, colporteur, une certaine quantité de gravures et de brochures dont la vente est interdite. Toutes les gravures représentent le comte de Paris et les brochures contiennent son histoire.

Rahon. — Une barque s'est échouée dans les îles de cette commune après les inondations des 12 et 14 juin. Elle est en sapin, moins la proue qui est en chêne et traversée par une barre de fer ; elle a 7 mètres 50 c. de longueur sur une largeur de 1 mètre 75 c. sans aucune indication.

Lons-le-Saunier. — Jeudi, jour de la foire, M. X., propriétaire aux Baraques de Montmorot, avait amené une paire de bœufs à vendre. Une fois un acheteur trouvé, et suivant les conditions du marché, il conduisit ses bœufs à la gare pour en faire la livraison. Vers midi, ayant touché la somme convenue, 490 francs, il se disposait à rentrer chez lui, quand il fit la rencontre d'un individu, vêtu d'une blouse et qui, comme lui, semblait un cultivateur. Il venait, disait-il, de livrer aussi deux bœufs. Ils lièrent conversation et X... et son compagnon continuèrent leur chemin, le long du boulevard de la gare.

Arrivés près du bureau d'octroi de la route de Courbouzon, ils furent accostés par un étranger, à la mise élégante et parlant avec un accent anglais. J'ai acheté, leur dit-il, des propriétés à Macornay, pour y construire des usines, ne connaissant pas le chemin, voudriez-vous m'y conduire ? X... et son compagnon y consentirent et les voilà tous trois partis pour Macornay. Le soi-disant anglais, porteur d'une valise, la confia au compagnon de X... après lui avoir au préalable fait mettre son porte-monnaie à l'intérieur, sous forme de garantie. Il admire la beauté du paysage et vante la belle vue de Lons-le-Saunier prise de ce point. M. X... fait remarquer la belle position du champ de tir à l'anglais qui manifeste aussitôt l'intention de le visiter.

Il se renseigne auprès de M. X... sur le chemin à prendre et lui dit en désignant l'autre inconnu. Nous allons ensemble voir ce tir, vous porterez la sacoche, et comme garantie de l'argent qu'elle renferme, vous allez mettre aussi votre porte-monnaie à l'intérieur. M. X... sans plus de difficultés, mit de suite son porte-monnaie dans la valise. L'anglais, trouvant qu'il ne le mettait pas assez au fond, y met lui-même la main et ferme la valise. Il lui fut donné 40 francs pour payer ce qu'il pouvait dépenser, puis ils se séparèrent ; ils devaient se retrouver ensemble à deux heures, au café du Commerce. M. X... avait à peine fait 200 mètres qu'il commença, trop tard il est vrai, à se douter qu'il était volé : Il se mit à la poursuite de ses deux compagnons, mais impossible de les retrouver. Alors il ouvrit la fameuse sacoche, qui était assez lourde, et y trouva : un rouleau de bougies, un porte-monnaie vide, du sable dans un journal, une enveloppe cachetée dans laquelle se trouvait un numéro du Petit Journal. (La Sentinelle du Jura.)

Blois. — Le 27 juillet dernier, la nommée Barbaud, Marie, âgée de douze ans cherchait avec un bigot des vers pour aller à la pêche, lorsque tout à coup son frère Marcel, âgé de six ans, en ayant aperçu, s'élança pour les prendre au même moment où sa sœur donnait un coup de bigot, qui l'atteignit à la tête. Cette blessure ayant occasionné des convulsions, ce pauvre petit est mort le 5 courant.

Grancot. — Le 31 juillet, vers 5 heures du soir, M. Breton, Elie, rentrait chez lui, amenant deux voitures de foin attachées l'une après l'autre. Passant devant l'auberge tenue par M. Girod, Alfred, il prit le tournant afin de prendre le chemin qui conduit chez lui. Il vit cinq ou six enfants qui s'amusaient dans le fossé de la route, au moins à 6 mètres des voitures, il ne s'en inquiéta pas davantage. Arrivé chez lui, il apprit que la jeune Mauri, Suzanne, âgée de 2 ans et demi, ayant voulu monter sur le timon de la deuxième voiture, était tombée et que la roue de devant lui avait passé sur la tête. Cette pauvre enfant a eu le crâne broyé, le sang lui sortait par le nez et les oreilles. La mort a été instantanée.

Au même moment un accident moins grave arrivait à la fromagerie. Un jeune enfant recevait sur les jambes de la recuite en ébullition qui lui faisait de cruelles brûlures.

ÉTAT CIVIL DE DOLE

du 1er au 8 août 1889

Naisances

- 158. Moreau, Léon-Victor. 159. Fautrelle, Pierre-Louis. 160. Nicolot, Abel-Auguste-Eugène-Alexandre. 161. Claudon, Edouard-Léon Emile.

Mariages

Néant.

Décès

- 227. Revoy, Constance, cultivatrice, épouse Humblot, 40 ans. 228. Petot, Louis-Victor, commis d'architecte, époux Féry, 58 ans.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 7 août 1889.

La Bourse est absolument nulle. Il suffit d'une demande ou d'une vente quelconque, si peu importante qu'elle soit, pour influencer les prix. Le 3 0/0 se traite à 84.90, le 4 1/2 0/0 à 104.25.

Dans le groupe des Sociétés de Crédit, on prête beaucoup d'attention à la ferme attitude du Crédit Foncier demandé à 1280 et on en conclut que la hausse inévitable et prochaine de l'action doit déterminer un mouvement parallèle des obligations.

La Banque de Paris et des Pays-Bas montre également de bonnes dispositions malgré l'atonie des transactions, elle reste à 727.50. La Société Générale à 452.50, la Banque d'Escompte à 506.25 conservent sans efforts leurs cours précédents.

Nous retrouvons la Société de Dépôts et Comptes courants à 595 et le Crédit Lyonnais à 680.

En résumé les tendances de tous ces titres sont excellentes, leur progression n'est arrêtée que par l'inertie du marché.

Le Panama s'inscrit à 45. L'action de la Tour Eiffel se négocie à 872.50, ce qui équivaut au cours de 972.50 en tenant compte des 400 francs payés le 5 courant.

Le comptant se familiarise de plus en plus avec les obligations des Chemins argentins et celles des Chemins de la Province de Santa-Fé dont les garanties sont des plus sérieuses ; les premières s'obtiennent à 457, les secondes à 595.50.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 576.

Informations financières. — Le Progrès Financier, un des plus anciens organes de la presse financière est envoyé gratuitement, à titre d'essai, pendant deux mois, à toute personne qui en fait la demande, place du Havre, à Paris.

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'administration de la Société anonyme Agence Havas prévient Messieurs les Actionnaires que, conformément aux résolutions prises dans l'assemblée générale du 23 juillet dernier, il sera payé, en échange du coupon n° 18, une somme de 40 fr. (impôt à déduire) pour le dividende de l'exercice 1888. Ce paiement aura lieu à partir du 15 août, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales à Paris et en Province. 32,380

Deux sourires !

Autant est agréable le sourire qui vous montre, en arrière de lèvres fraîches, des dents blanches, nacrées, bien chaussées d'une gencive rose et ferme, autant produit l'effet tout opposé le même sourire ne laissant voir que des dents noires, ébréchées, allongées démesurément par suite de la disparition de la muqueuse gingivale qui les recouvrait normalement. Combien doivent souffrir celles que la carie a condamnées à serrer éternellement les lèvres pour cacher les dégâts produits par elle dans leur dentition ! N'attendez pas d'en être là, chères lectrices, et toujours vous pourrez sourire franchement et largement si dès aujourd'hui vous commencez à faire usage de l'Elixir dentifrice des RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de Soulauc.

Agent général : A. SEGUIN. — BORDEAUX Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr. Poudre : 1, 25, 2 et 3 fr. Pâte : 1, 25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc. 32,258

HERNIES

18 ans de merveilleux Succès. Guérison radicale, sans opération, obtenue souvent en moins de 15 jours. Conséquences de bandages. Par M. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, quai Charité, 1, à Lyon.

Moyens insuffisants...

Mener une vie régulière, s'abstenir de tout excès, sont autant de mesures hygiéniques pouvant garantir, jusqu'à un certain point, le bon fonctionnement des voies digestives. Mais il est une cause aux maladies de l'estomac contre laquelle la tempérance, sobriété, vie régulière, ne peuvent absolument rien : je veux dire la Carie dentaire. — Quoiqu'indirecte, son influence nocive sur la digestion n'en est pas moins certaine, et il n'est d'autre moyen de se mettre en garde contre cette cause de dyspepsie que d'user chaque jour, pour les soins de la bouche, de l'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédicins de l'Abbaye de Soulauc.

Agent général : A. SEGUIN. — Bordeaux Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr. Poudre : 1, 25, 2 et 3 fr. Pâte : 1, 25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc. 32,258

MERCURIALE DES MARCHÉS DE DOLE

du 8 août 1889

	1re qualité	2e qualité
Blé { le double décalit. 5 33		
le quintal 22 94		
Seigle, le double décalit. 2 00		
Orge id. 2 00		
Mais id. 2 40		
Haricots id. 3 50		
Avoine id. 1 65		
Fèves id. 0 00		
Pommes de terre d. décal. 0 00		
Pain, le kilogramme ... 36		31
Bœuf id. 1 50		
Vache id. 1 40		
Veau id. 1 50		
Porc id. 1 40		
Mouton id. 1 80		
Beurre id. 0 00		
Œufs, la douzaine. 0 00		
Foin, les 500 kilogramm. 22 00		
Paille id. 15 00		

Le Gérant: J.-B. PILLOT

ANNONCES

ON DEMANDE UN APPRENTI BOULANGER Chez M. MEUNIER, rue St-Georges, à Dole.



Etude de M° BARRILLOT, notaire, et de M° VALIN, avoué à Dole.

Vente sur Licitation DE MAISON ET VIGNE

dépendant des successions des époux Beydeck-Courageux

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère du notaire BARRILLOT, le jeudi cinq septembre mil huit cent quatre vingt neuf, à deux heures du soir.

Désignation et mises à prix PREMIER LOT.

Portion de maison sise à Dole, rue Maillard, numéro 5, construite en pierres et couverte en tuiles ; cette portion composée de deux chambres au rez-de-chaussée, une au premier étage, grenier au-dessus du second étage, cour et moitié de cave.

Le surplus de cette maison appartient aux sieurs Choumette et Mourey.

Elle joint dans son ensemble de levant Cuynet, de couchant Laubier, de nord les mêmes, et de midi la rue.

Mise à prix. 80 fr. DEUXIÈME LOT.

Vigne sise sur le territoire de Dole, lieudit Rougefer, section F, numéro 65, d'une contenance de vingt-trois ares soixante centiares.

Mise à prix. 250 fr.

La vente des biens sus désignés a été ordonnée par jugements du Tribunal civil de Dole, en date des huit mars dernier et deux août présent mois, rendus entre dame Alexandrine Gadriot, sans profession, demeurant à Dole, veuve du sieur Gustave Beydeck, agissant en qualité de tutrice légale de Anne-Jean-Charles Beydeck, mineur, né de son mariage avec ledit Gustave Beydeck, demanderesse, ayant pour avoué M° Valin,

Et M. Julien Stéphane Feuvrier, professeur de mathématiques, demeurant à Dole, en qualité de tuteur datif d'Adèle-Victorine et Madeleine-Louise-Fanny Beydeck, mineures, issues du mariage de Charles François Beydeck et Marie-Edmée Tournu, leurs père et mère, tous deux décédés, défendeur, ayant pour avoué M° Perrenot.

L'adjudication aura lieu en la présence, ou eux dûment appelés, de 1° François Moniot, négociant, demeurant à Dole ; 2° et ledit Feuvrier, en leur qualité de subrogés tuteurs, le premier des mineurs Beydeck-Tournu, et le second du mineur Beydeck-Gadriot, sus-nommés.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire Barrillot.

Dole, le dix août mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué de la veuve Beydeck-Gadriot, VALIN.

Etude de M° PÉRRENOT, avoué à Dole

VENTE par suite de surenchère D'IMMEUBLES

sus au territoire de Gevry

L'adjudication aura lieu en l'audience des vacances du Tribunal civil de Dole, le samedi sept septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du matin.

Désignation des Immeubles PREMIER LOT

Une maison sise au village de Gevry, numéros 750 et 751 du cadastre, composée de deux chambres au rez-de-chaussée et à l'étage, greniers sur le tout, cou-

verte en tuiles. Un autre bâtiment comprenant grange et chambre à four couvert en tuiles. Un jardin de la superficie de cinq ares soixante-dix centiares. Le sol occupe une superficie de deux ares quinze centiares. Mise à prix nouvelle: 1.250 fr. DEUXIÈME LOT

Lieudit Fin du Pommier au Mari, numéro 264 du plan, terre de vingt ares cinquante centiares.

Mise à prix nouvelle: 505 fr. La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement rendu au Tribunal civil de Dole le treize juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré.

Entre 1° Marie Mairet, célibataire, majeure, demeurant à Paris;

2° Xavier-Théodore Mairet, propriétaire, demeurant à Gevry, agissant en qualité d'administrateur légal de la personne et des biens de son fils mineur Etienne Mairet, domicilié à Gevry, ayant tous Me Perrenot pour avoué.

A l'encontre de M. Joseph Moreau, commis-greffier au Tribunal civil de Dole, en sa qualité de curateur à la succession vacante de Claude-Ignace Troly, en son vivant cultivateur à Gevry, ayant Me Ponsot pour avoué.

L'adjudication fut tranchée par acte du notaire Guillaume, de Dole, du vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf enregistré au profit:

1° Du sieur Honoré Baudard, cultivateur, demeurant à Gevry, pour le premier lot, moyennant mille soixante-dix francs.

2° Du sieur Théodore Mittaine, cultivateur au même lieu, pour le deuxième lot, moyennant deux cent soixante francs.

Mais par acte pris au greffe du siège, le trois août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, le sieur Xavier-Théodore Mairet, sus-nommé, agissant en son nom personnel, a formé une surenchère du sixième sur ces deux articles.

Le cahier des charges est déposé au greffe du siège, où toute personne peut en prendre connaissance.

L'avoué poursuivant, constitué pour le surenchérisseur.

PERRENOT.

Etude de M^e BERRIGNOT, avoué à Dole,

EXTRAIT

de Jugement nommant conseil judiciaire

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Dole, en date du trente-un juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf enregistré, il résulte que: M. Auguste de Valdahon, sous-officier au premier régiment de cuirassiers, en garnison à Anger, domicilié à Dole a été pourvu d'un conseil judiciaire, et que M. Pidoux, directeur du Comptoir d'escompte, demeurant à Dole, a été nommé pour remplir ces fonctions.

Pour extrait certifié sincère et véritable par l'avoué soussigné, constitué pour M. le comte Louis de Valdahon, propriétaire, demeurant à Dole, demandeur en nomination de conseil judiciaire.

Dole, le sept août mil huit cent quatre-vingt-neuf. BERRIGNOT.

PILULES DE BEECHAM

Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatuosité, coliques ventueuses, nausées, maux de tête, vertiges, évanouissements, ballonnement du ventre après le repas, assoupissements, rhumes, refroidissements, échauffements, manque d'appétit, étouffements, dyspnée, constipation, tâches épidémiques, insomnies, cauchemars, tremblements, nerveux, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. Ce n'est pas une exagération. On expose les personnes qui souffrent à se procurer une boîte de ces pilules à titre d'essai, elles constateront que leur valeur dépasse bien 25 francs la boîte, worth a quina a box.

A LOUER A MENOTEY

par an ou par mois UN PAVILLON

Comprenant salon, salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine et cave.

A VENDRE OU A LOUER à des prix très-modérés

7 hectares environ de champs et près et une maison de cultivateur sur Menotey, Frasnes et Chevigny.

S'adresser à M^e JEANNIN, notaire à Menotey.

Office du Commissaire-Priseur de Dole.

MOBILIER ET MATÉRIEL DE CHARRON à vendre aux enchères

pour cause de départ

Le dimanche 11 août, à deux heures après-midi, au domicile de M. Thiébaud, à la Bedugue, faubourg de Dole.

Voir les affiches pour le détail. Au comptant et 6 0/0 en sus du prix.

Etude de M^e JOVIGNOT, notaire à Dole.

TERRAINS A BATIR

ET CHAMPS sur Dole, A VENDRE AUX ENCHÈRES

Le mercredi 21 août 1889, à deux heures de l'après midi, à Dole, en l'étude de M^e JOVIGNOT.

DÉSIGNATION Territoire de Dole. ARTICLE PREMIER Terrain à bâtir

Un terrain en façade sur la rue St-Etienne, joignant d'un côté M. Laurency et de l'autre M. Crevoisier, et se prolongeant jusqu'à la cour de la gare.

CE terrain a une superficie d'environ 25 ares coupé en deux parties par la ruelle.

ARTICLE DEUX A la Paule, terre de 46 ares, section B. n° 83, joignant la route de Besançon, le chemin de fer de Poligny et le jardin de M. Blanche.

ARTICLE TROIS Sous Plumont, terre de 53 ares 70 centiares, section F, n° 506, aboutissant sur le chemin longeant au midi la caserne en construction.

ARTICLE QUATRE Aux Blaines, terre, vigne défrichée, de 44 ares 70 centiares, section F, n° 161 et 163. On pourra traiter à l'amiable même avant le jour fixé. S'adresser, pour les renseignements, à M^e JOVIGNOT.

Etude de M^e JOVIGNOT, notaire à Dole

PRÉ DE 45 ARES sur Dole, à la Fenotte, Joignant veuve Perrot, M. de Toytot et Mlle Bouvier.

A VENDRE AUX ENCHÈRES Le jeudi 22 août, à dix heures du matin, à Dole, en l'étude de M^e JOVIGNOT.

Etude de M^e PERROT, notaire à Chausain, (Jura), successeur de M^e BRIOT.

A VENDRE aux enchères et en détail

Le dimanche 25 août 1889, à deux heures du soir à Rahon, canton de Chausain, en la salle de la Mairie par le ministère dudit M^e PERROT.

UN DOMAINE

Situé sur les territoires de Rahon, St Baraing, et le Deschaux et comprenant:

UNE VASTE MAISON d'habitation et d'exploitation

28 hectares 72 ares, en terres labourables, et 10 hectares 82 ares, en prés d'un très bon rapport. Jouissance immédiate. — 42 ans de terme pour les paiements.

Pour tous renseignements, et même pour traiter de gré à gré pour le bloc avant les enchères, s'adresser, à M^e PERROT, notaire à Chausain.

Etude de M^e FORNASARI, notaire à Dole.

PLACE A BATIR A VENDRE

Joignant les nouvelles casernes en construction

MODES ET LINGERIE

Madame Francis LENOIR a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de reprendre le magasin qu'exploitait Mme Charvin, rue Besançon, 25, et qu'elle fera tout son possible pour contenter la nombreuse clientèle qui existait.

CHIEN D'ARRÊT A VENDRE

Ce chien braque, à courte queue, arrête et rapporte très-bien toutes sortes de gibier. On le vendra à l'essai si on le désire. S'adresser, à François Puset, à Rahon.

A CÉDER IMMÉDIATEMENT UNE BONNE IMPRIMERIE

Avec journal hebdomadaire, 2 presses Marinoni, moteur Otto, atelier de stéotypie, matériel complet.

S'adresser à l'Agence Havas, 9, place de la Bourse, à Paris, aux initiales A. B.

UNE JEUNE PERSONNE

Sachant faire la cuisine, coudre, repasser et tenir un ménage, désire se placer dans une maison bourgeoise. Elle peut fournir les meilleurs certificats. S'adresser au bureau du journal

GUÉRISON CERTAINE de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Prurigo, Eczéma, Herpès, Psoriasis, Lèpre, Pityriasis, Acné, Teigne, Scrofule, etc.

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible. S'ad. à M. LENOIR, Méd. - Spéc. - 47, A. St-Liege, à Helten (S.-et-M.) (en suit. grat. p. corresp.)

A AMODIER

10 hectares de terres et près sur le territoire de Brevans. S'adresser à M. ISABEY, propriétaire à Brevans. Jouissance de suite.

A LOUER BEAU MAGASIN

Situé au centre de la ville

S'adresser à M^e BRUNEL, avoué à Dole.

MATÉRIEL D'AUBERGE A VENDRE A L'AMIABLE

S'adresser à M. POINTAIRE, aubergiste, faubourg de Châlon, 20, à Dole.

UNE PERSONNE

Pouvant disposer de trois heures par jour, dans la matinée, désire les employer pour faire un ménage.

M. EDMOND BOISSON

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'installer, 25, place des Carmes, à Dole, un commerce de vins en gros, et qu'il est tout à sa disposition pour lui livrer des vins naturels et de crus, à des prix très avantageux.

MADAME GUYOT accoucheuse jurée

Précédemment rue Arney, n° 2, à Dole, a l'honneur d'informer qu'elle demeure actuellement rue Besançon, n° 44, au-dessus du magasin de pâtisserie de M. Moreau.

PERNET, AUGUSTE, 4, rue St Jacques 4, à Dole.

Professeur breveté pour l'enseignement de la gymnastique, A l'honneur de prévenir qu'il donnera des leçons particulières et à domicile.

M. EMILE FRANÇOIS CHIRURGIEN-DENTISTE

A Dole, Cours Saint-Mauris, n° 9 Visible tous les jours de 9 à 11 h. et de 1 à 4 heures.

Royal Windsor LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux mérité. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS

Envoi franco sur demande de prospectus contenant détails et attestations. Se trouve à Dole, chez Mlle Bouilly, 34, rue Besançon.

ATELIERS

DE CONSTRUCTION DE COUVRE FILS A SELONCOURT (Doubs)

On demande des ouvriers tourneurs connaissant bien le tour parallèle et à fileter.

LOGEMENT A LOUER

rue Besançon, n° 11, au premier étage.

S'adresser à M. MOREAU, pâtissier.

A vendre à l'amiable UNE MAISON

CHAMPS ET VIGNES Situés à SAMPANS

S'adresser à M. Montagnon, huissier à Dole.

A LOUER AU CLOS SUGNAUX

UN APPARTEMENT DE SIX PIÈCES AVEC UN BON JARDIN FRUITIER

S'adresser à M. Montagnon, huissier à Dole.

AVIS TRES IMPORTANT

La véritable tuile d'Altkirch, la meilleure du monde, se trouve seulement dans les vastes chantiers et magasins de chez M. DALPHIN-BOURLIER, marchand de bois de construction rue St-Etienne, à Dole (Jura).

SE MÉFIER DES NOMBREUSES CONTREFAÇONS

A. BERTAND

Mécanicien à Dole, au bas des grands escaliers

Location de bicyclettes, bicyclettes et tricycles. Échange et réparations. — Travail soigné. Prix modérés.

DOLE-JURA

PLACE A BATIR A VENDRE

Joignant les nouvelles casernes en construction, convenant à tout genre de commerce. S'adresser à madame DALPHIN-NOIROT, rue des Arènes, 44.

LA NATION ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE

Capital: 5,000,000 de fr. Informe ses assurés qu'elle a transféré le siège de son agence de DOLE à BESANÇON, 5, rue du Château. Pour tout ce qui concerne l'administration des polices de cette agence, s'adresser à M. F. PERRIN, agent général à Besançon. A cette adresse on demande de bons Sous-Agents pour l'arrondissement de Dole, bonne remise. — Référence exigée.

HORAIRE DU CHEMIN DE FER SERVICE D'ÉTÉ

Table with 2 columns: DÉPART DE DOLE and ARRIVÉE A DOLE. Lists train schedules for various destinations like Dijon, Besançon, Chalon, Poligny.

ON DEMANDE

UN JEUNE HOMME de 20 à 25 ans pour faire un ménage et coiffer un cheveu. Inutile de se présenter sans de bonnes références. S'adresser au bureau du Journal.

M. DÉRUD

CHIRURGIEN-DENTISTE A l'honneur de prévenir qu'à partir du 1^{er} juin prochain, son cabinet sera transféré rue Mont-Roland, n° 15, maison Bretillet.

DEUX APPARTEMENTS A LOUER

Rue Mont-Roland, n° 15 S'adresser à Mlle Raguin, même maison.

MAISON DE SANTÉ ET D'ACCOUCHEMENT

Confort - Discretion - Soins M^{me} FRANÇOIS

Accoucheuse, 1, avenue Tivoli, et 42, rue St-Pierre, près la porte St Pierre, DIJON